

Conseil Municipal du 17 février 2012
Convocation du 03 février 2012

Etaient présents : Christophe BOULAT - - Alain HUGUENIN- Claude JEANNIN – Isabelle JEAN-DEPORTE- Pierre LAB- Sylvie MOUTARLIER- Edith PACAUD

Etaient absents :

Marcelle GEHENDEZ, excusée a donné pouvoir à Edith PACAUD
Véronique GIAMBAGLI , excusée a donné pouvoir à Didier FRICKER
Linda MARCHAL , excusée, a donné pouvoir à Pierre LAB
Alain LEBAIL, excusé n'a pas donné de pouvoir
Jean DOUCELANCE, excusé n'a pas donné de pouvoir
Michel POMODORO, excusé a donné pouvoir à Christophe BOULAT

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation d'une secrétaire de séance
Mme Isabelle JEAN-DEPORTE est nommée secrétaire de séance
- 2) Approbation du Cr du conseil du 22 décembre 2011
Le Compte rendu est adopté à l'unanimité des votants
- 3) Renouvellement convention avec les Francas

Par délibération en date du 28 janvier 2010, le Conseil Municipal avait décidé de renouveler la convention signée en date du 15 février 2008 avec les Francas du Territoire de Belfort relative à l'accompagnement de la commune dans le cadre de ses activités en direction des enfants durant leurs temps libres. Cette convention étant arrivée à échéance, les Francas nous proposent de la renouveler pour deux ans soit jusqu'au 31 décembre 2013 aux mêmes conditions que précédemment (affiliation 55€, 5 € par tranche de 100 journées d'animation enfant, 123 € par mois pour l'accompagnement de la commune et du personnel communal chargé des fonctions d'animation). Les autres prestations (formation, stages divers, personnels mis à disposition) seront facturées au coût réel. A noter que ces tarifs pourront être revus en 2012 en fonction de ceux adoptés par l'Assemblée Générale des adhérents de l'Association ou par le Conseil d'Administration et feront alors l'objet d'un avenant à la présente convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

- 4) Adhésion au contrat groupe pour l'assurance des frais de personnel conclu par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Par délibération en date du 10 juin 2011, la Conseil Municipal avait chargé le Centre de Gestion d'une mission de négociation d'un nouveau contrat groupe d'assurance destiné à couvrir les frais induits par la couverture sociale des agents territoriaux. La négociation, selon la procédure de marché négocié s'étant achevée en décembre 2011, le marché a été attribué à la compagnie d'assurance « CNP ». Le Centre de Gestion s'appretant à signer le contrat final qui définira le contenu des prestations et les obligations de chaque partie

pendant les 3 années à venir (le marché ayant été attribué du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014 et la « CNP » s'étant engagée à fournir pendant cette période une couverture intégrale pour chaque catégorie d'agents territoriaux, sans augmentation de taux pendant les 3 années de couverture du marché), il nous est proposé d'adhérer au contrat groupe d'assurance pour les différentes catégories de personnels concernés (CNRACL et/ou IRCANTEC) et de choisir parmi les 5 taux proposés celui retenu pour la couverture des agents CNRACL (pour les agents IRCANTEC, il n'existe qu'un taux unique : 1,15 % au lieu de 1,05 % sous l'empire de l'ancien contrat). Ces taux sont les suivants :

Risques spéciaux

Décès, accident du travail, maladie professionnelle

3,21 % (sans équivalent dans l'ancien contrat)

Tous risques, sans maladie ordinaire

Décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, mi-temps thérapeutique, maternité, paternité

5,90 % (4,40% sous l'empire du précédent contrat)

Tous risques

Décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, mi-temps thérapeutique, maternité et maladie ordinaire (avec une franchise de 15 jours ferme par arrêt pour le seul cas de la maladie ordinaire)

6,20 % (5,10% sous l'empire du précédent contrat)

Tous risques

Décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, mi-temps thérapeutique, maternité et maladie ordinaire (avec une franchise de 10 jours ferme par arrêt pour le seul cas de la maladie ordinaire)

6,80 % (5,20% sous l'empire du précédent contrat)

Après étude comparative, le conseil municipal A ADOPTE A L'UNANIMITE LE RENOUELEMENT de la formule actuelle : Tous risques à 6.80 % :

Décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, mi-temps thérapeutique, maternité et maladie ordinaire (avec une franchise de 10 jours ferme par arrêt pour le seul cas de la maladie ordinaire)

5) Renouvellement adhésion au service informatique du SIAGEP

Par délibération en date du 05 juin 2009, le Conseil Municipal avait décidé de renouveler la convention qui lie la commune au SIAGEP pour la mise à disposition du service informatique du SIAGEP pour une durée de 3 ans courant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2012. Cette convention arrivant donc à échéance le 30 juin 2012, par courrier en date du 13 janvier 2012, Monsieur le Vice-Président délégué au SIG et à l'informatique nous propose de renouveler cette convention pour une nouvelle durée de 3 ans. Le coût pour l'année 2012 est de 3093.04 € (pour 2011 la cotisation était de 3048.71 €).

ADOPTE A L'UNANIMITE

- 6) Demande de subvention du Collectif Résistance et Déportation du Territoire de Belfort - De l'Association Jeunesse au Plein Air – De la Banque Alimentaire du Doubs

Par courrier en date du 15 décembre 2011 le Collectif Résistance et Déportation du Territoire de Belfort, qui prend en charge l'organisation du concours de la Résistance dans les collèges et Lycées du Département, sollicite une subvention de la commune pour l'achat d'ouvrages afin de récompenser les lauréats de ce concours (6 élèves de notre commune ont été récompensés en 2011). Subvention versée en 2010 = 50€

DEMANDE DE SUBVENTION ACCORDEE A L'UNANIMITE POUR UN MONTANT DE 25€ PAR ENFANTS CHEVREMONTOIS

Par courrier reçu le 03 janvier 2012, la Présidente de l'Association Jeunesse au Plein Air de Belfort qui apporte son soutien aux enfants en leur fournissant une aide aux vacances, sollicite un soutien financier de la commune.

TOUS CONTRE

Par courrier en date du 12 janvier 2012, la banque alimentaire du Doubs qui récolte et redistribue des denrées alimentaires sollicite une subvention de fonctionnement de 250 €.

TOUS CONTRE

- 7) Compensation de perte de revenus par les conseillers municipaux participant à des réunions

Par mail en date du 04 janvier 2012 Monsieur Michel POMODORO informe Monsieur le Maire de son impossibilité à assister à la réunion du PLU prévue le vendredi 06 janvier 2012 à 14h00 au motif que son employeur ne lui accorde pas de crédit d'heures pour exercer son mandat électoral pendant ses heures de travail et demande que la perte salariale qu'il subira du fait de sa participation aux réunions de travail consacrées à la révision du PLU lui soit compensée sur la base de 25€ net de l'heure.

La réglementation prévoit que les pertes de revenus d'un conseiller municipal qui exerce une activité professionnelle salariée peuvent être compensées par la commune ou l'organisme auprès duquel il la représente, s'il ne bénéficie pas d'indemnités de fonction. Cette compensation est limitée à 72 heures par an, et chaque heure ne peut être supérieur à une fois et demie la valeur horaire du smic.

9 CONTRE – 2 POUR

- 8) Demande d'emplacement pour un commerce ambulant

Par courrier en date du 26 décembre 2011 Monsieur et Madame PILI Christophe, domiciliés à JONCHEREY (90) sollicitent, en vue de la création d'un commerce ambulant en restauration rapide italienne « la PIADINA » une autorisation de stationnement un soir par semaine dans la commune. Ils souhaiteraient également connaître le tarif qui leur serait facturé pour cet emplacement.

Pour ne pas pénaliser les commerçants de la commune, il sera uniquement proposé le LUNDI SOIR à 16 € l'emplacement. ADOPTE à l'unanimité des votants

9) Demande d'attribution du nom d'une rue, place ou square par la section des Anciens Combattants

Par courrier en date du 11 janvier 2012, le Président de la section des Anciens Combattants de Chèvremont, pour faire suite à la décision prise par la direction Nationale des Anciens Combattants, demande qu'à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, d'avoir une rue, une place, un square portant le nom : « Des Anciens Combattants d'Afrique du Nord 1^{er} novembre 1954 – 12 juillet 1962 ».

La commune va prendre contact avec l'Association des Anciens Combattants de Chèvremont pour discuter. Pas de décision et report lors d'un prochain conseil municipal.

10) Demande d'admission en non valeur de cotes irrécouvrables

Par courrier en date du 16 janvier 2012, le Trésorier de Valdoie nous a informé que le recouvrement de la somme de 20 € due par la Société PIXEL BAT pour les frais de reproduction du dossier concernant le marché de travaux pour la réhabilitation et extension de l'ancien presbytère en crèche et maison des associations n'a pu être effectué du fait que le montant de la créance est inférieur au seuil des poursuites. Il demande donc à la commune d'admettre en non valeur cette créance et de prévoir les crédits budgétaires nécessaires.

Par ailleurs, par ce même courrier le comptable nous demande également d'admettre en non valeur la créance de Madame MULLER Delphine, d'un montant de 1874.19 €, qui avait déjà fait l'objet d'une précédente demande rejetée par le Conseil Municipal qui demandait que le recouvrement soit effectué auprès du père de l'enfant (recouvrement impossible car le père est également insolvable et la créance a été établie au nom de la mère).

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE mais il sera demandé au Comptable de présenter la créance à la commission de surendettement.

11) Informations diverses

Plantation d'arbres fruitiers sauvages sur la commune – convention partenariale de plantation et d'entretien d'arbres fruitiers. D'accord à l'unanimité

Projet de routes forestières au « Petit Bois » : convention pour martelage des emprises des routes forestières. Une subvention de 50 % peut être obtenue si on s'engage sur le projet. Il est aussi prévu le marquage des coupes pour l'année 2012-2013.

ADSL : réponse du SMAU : l'installation de la fibre optique par France Telecom serait prévue d'ici 2020.

Questions et informations diverses.

Fin de Conseil